

ECH@ RESEAU

N° 35

vendredi 11 septembre 2020

EDITO

Nous lisons presque chaque semaine des recommandations du « défenseur des droits » rappelant au gouvernement les impératifs du Droit et des lois, face à des manquements graves, mais, la plupart du temps, ce dernier n'en a cure. Dans un véritable état de Droit, le défenseur des Droits pourrait devenir l'un des principaux personnages publics et avoir un avis contraignant, ainsi que le pouvoir de placer devant la Justice des responsables qui persistent dans la violation des droits. Car la démocratie ne se définit pas d'abord par le vote à la majorité, mais par le respect des Droits fondamentaux.

DÉFENSE DES DROITS

Le Défenseur des droits

Dans une recommandation du 10 juillet 2020, faisant suite à la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH, 2 juill. 2020, n° 28820/13), le Défenseur des droits « recommande » au ministère de l'Intérieur et au directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration « de veiller à ce que l'effectivité de l'accès aux conditions matérielles d'accueil soit garantie, conformément aux exigences européennes ».

Insistant sur l'obligation d'assurer « un accueil digne pour les demandeurs d'asile, d'une part, en mettant en adéquation les capacités d'accueil du dispositif national d'accueil (DNA) avec la demande d'hébergement et, d'autre part, en veillant à l'effectivité de la perception de l'allocation pour les demandeurs d'asile (ADA) », le défenseur pointe du doigt trois dysfonctionnements majeurs :

- la saturation du DNA qui oblige près de la moitié des demandeurs d'asile à se reporter sur l'hébergement d'urgence généraliste, lui-même saturé ;
- les « graves défaillances » de la perception de l'ADA, dues à des « difficultés d'ordre technique ou comptable » selon l'OFII ;
- des procédures abusives de retrait des conditions matérielles d'accueil.

Le défenseur demande aux autorités concernées de rendre compte des suites données à sa recommandation dans un délai de 3 mois.

Droit au travail pour les demandeurs d'asile : Précisions

Dans le dernier Ech@ (n°34), nous avons évoqué la possibilité de tenter une demande d'autorisation de travail auprès de la DIRECCTE car l'accord est acquis en cas de silence de l'administration pendant 2 mois. « Or il est de notoriété publique que les direccte ne répondent jamais ! ». Nous devons préciser que cette démarche est complexe et nécessite pas mal de compétences et du temps, car elle se fait dans un cadre très réglementé. Si vous pensez vous y lancer, il serait souhaitable, au préalable, d'en parler avec des « habitués.e.s » de ce type de procédures.

MOBILISATIONS

La marche de la solidarité

Elle se présente comme l'acte 3 d'un mouvement commencé le 30 mai par une manifestation le 30 mai à Paris, suivie d'une autre le 20 juin dans plusieurs villes dont Marseille. Les trois revendications sont : la régularisation des sans-papiers, la fermeture des centres de rétention et un logement pour tous. Cette marche partira de 5 villes en France pour converger à Paris le 17 octobre. « Nous disons qu'une société qui accepte l'inégalité des droits, la surexploitation, la répression, l'enfermement, l'expulsion des sans-papiers, au nom de la crise, sera désarmée face à toutes les attaques sociales. » (tract de la marche).

A Marseille, elle partira de la Préfecture, le 19 septembre à 10h30. Un repas partagé aura lieu entre 12h30 et 14h place de Strasbourg. Elle se terminera vers 16h30 à l'angle Bd capitaine Gèze/Bd de la maison blanche avant que les marcheurs rejoignent Aix en Provence. Nous sommes tous invités à y participer.

Alerte expulsion des grévistes de la faim du CRA

Depuis plusieurs semaines, les détenus des centres de rétention de Marseille et d'autres villes (Rennes, Lyon, Mesnil-Amélot) sont en grève de la faim pour obtenir leur libération. (D'autant que) leur expulsion est rendue impossible par la fermeture des frontières et l'annulation des vols.

L'État a décidé de casser ce mouvement qui prend de l'ampleur : il a décidé d'une expulsion collective imminente du CRA de Marseille vers la Tunisie, par bateau, sur la ligne Marseille-Tunis opérée par la Corsica Linea et la Compagnie tunisienne de navigation (CTN). Cette semaine, le consul de Tunis a procédé à l'identification d'une quinzaine de retenus tunisiens au Canet, auxquels pourraient s'ajouter d'autres retenus tunisiens de Nîmes. Vous pouvez écrire au Préfet de région pour donner votre avis : pierre.dartout@bouches-du-rhone.gouv.fr (Information du Collectif Soutien Migrant.e.s 13).

LU DANS LA PRESSE

« Je ne mange qu'une fois par jour ». Des "nouveaux pauvres" racontent comment la pandémie les a fait basculer dans la précarité. A lire sur <https://click.ru/QkpW3>

L'appel national à fermer les Centres de Rétention résonne au Canet. A lire sur <https://is.gd/0YyrXy>

LA VIE DES ASSOS - APPELS

Tous Migrants : Nous avons reçu un SOS du Refuge Solidaire de Briançon : des exilés arrivent à nouveau à plus d'une centaine par semaine ; le Refuge déborde ! L'association est à la recherche de bonnes volontés pour aider à l'accueil et l'orientation des exilés. Ne vous inquiétez pas, vous serez formé pour cela ! contacter la coordinatrice Pauline Rey, par téléphone : 06 71 38 86 98 ou par email : collectifrefugesolidaire@gmail.com. Vous pouvez aussi faire des dons de nourriture, à déposer au 37 rue Pasteur à Briançon, à côté de la MJC. Et si vous êtes trop loin ou n'avez pas le temps, sous pouvez nous aider en faisant un don à Hello Asso (site internet : <https://click.ru/QmqM2>).

Permanences à La Cimade : A compter du 14 septembre 2020, la Cimade Marseille met en place une permanence téléphonique le lundi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h : 04 91 90 49 70. Le maximum de renseignements sera donné par téléphone, mais des rendez-vous seront donnés, lorsque la situation est difficile ou qu'un accompagnement est nécessaire. Un accès, via whatsapp, est proposé également pour les personnes ne disposant pas d'autres moyens, aux mêmes jours et heures : 07 85 95 43 10. Pour les partenaires, merci de privilégier les échanges par mail : marseille@lacimade.org

Le cercle de silence : Pourquoi un cercle et en silence ? Parce que ce cercle unit les citoyens qui y participent dans le refus d'une politique d'enfermement et d'expulsion des personnes pour la seule raison de ne pas avoir de titre de séjour en règle. Ils sont organisés par un collectif de personnes et d'associations dont la Cimade, Réseau Education Sans frontières, CCFD Terre solidaire, la Pastorale des Migrants, le Pacte Civique, l'Action des Chrétiens pour

l'Abolition de la Torture, l'Eglise Protestante Unie, le Secours Catholique, l'Union Juive Française pour la Paix. Prochain cercle : Voir la rubrique « événements ».

INTERNATIONAL

Incendie du camp de réfugiés de Moria en Grèce

Le 9 septembre à Moria, sur l'île de Lesbos, un incendie a détruit le centre « d'accueil et d'identification » hébergeant des exilé.e.s dont des enfants non accompagnés, des femmes enceintes, des personnes âgées, handicapées ou malades. 31 organisations demandent « *au gouvernement grec de transférer toutes les personnes concernées en lieu sûr sur le continent et de leur fournir immédiatement une assistance* », notamment compte tenu du Covid. « *Nous renouvelons notre appel aux dirigeants européens pour qu'ils partagent la responsabilité de l'accueil et du soutien des demandeurs d'asile, aujourd'hui plus que jamais* ». Plus d'infos : <https://is.gd/YYwrEG> et <https://is.gd/Khp7YJ>

AGENDA

Jeudi 17 septembre, 17h30, Cercle de Silence à l'angle du Cours Saint-Louis et de la Canebière, Marseille 1er.

Vendredi 18 septembre (15h00) au samedi 19 (18h00), à l'occasion des journées du Patrimoine, le collectif pour une culture vivante, accueillante et populaire propose un moment de réflexion sur l'identité de notre ville et de nos rues, rue Bugeaud et Cavaignac

Samedi 19 septembre, 10h30, départ de la marche nationale des sans-papiers, devant la Préfecture, Marseille 6ème.

Dimanche 20 septembre, 17h00, concert lyrique au profit de la Cimade, par le Collectif d'artistes lyriques et musiciens solidaires (CALMS), au Temple Grignan, 15 rue Grignan, Marseille 6ème.

Mercredi 30 septembre, 18h30, 7ème rencontre « hébergement » du Réseau Hospitalité, au théâtre de l'Oeuvre, 1 rue Mission de France, Marseille 1er.

LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Tout au long de l'été le Réseau Hospitalité a reçu et relayé de très nombreuses demandes d'hébergement. Cette semaine il s'est agi de demandes concernant une jeune-femme et son enfant de 2 ans et de 2 adultes.